



## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 24 mai 2018, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les dossiers ci-après ont été examinés au cours de la séance :

### **I. Mesures normatives.**

Le Conseil a adopté le décret portant nomination d'huissiers de justice avec sept attributions de charges dont une à Comè, une à Parakou/Wansirou, deux à Bohicon, une à Abomey, deux à Lokossa ; et un changement de charge de Comè pour Pobè.

Cette attribution de nouvelles charges rentre dans le cadre du rapprochement des services judiciaires des justiciables. Aussi, le Ministre de la Justice et de la Législation a-t-il été instruit à l'effet de faire procéder à la prestation de serment des nouveaux huissiers de Justice.

### **II- Communications**

#### **II-1. Homologation des prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2018-2019.**

Le Conseil a homologué les prix de cession des intrants ainsi que les prix d'achat de coton graine aux producteurs, au titre de la campagne cotonnière 2018-2019.

En effet, au terme du processus d'approvisionnement des producteurs en intrants au titre de cette campagne, conduit par la Commission chargée de l'organisation de l'appel d'offres pour l'importation et la distribution des intrants et nonobstant l'augmentation relative des prix sur le marché international, les prix de cession des intrants aux producteurs sont maintenus à leur niveau de la dernière campagne et se présentent ainsi qu'il suit :

- a- Engrais coton (NPKSB et Urée) : 240 FCFA/kg soit 12.000 FCFA le sac de 50 kg ;
- b- Engrais vivrier (NPKSBZn) : 240 FCFA/kg soit 12.000 FCFA le sac de 50 kg ;
- c- Insecticides : 3.500 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0,5) hectare ;
- d- Herbicides totaux : 3.500 FCFA le litre ;
- e- Herbicides sélectifs : 5.000 FCFA le litre.

Par ailleurs, s'agissant des prix d'achat du coton graine aux producteurs, les acteurs de l'interprofession coton ont convenu d'une augmentation de 5 F/kg sur le prix pratiqué au cours de la campagne 2017-2018. Ainsi, au titre de la campagne 2018-2019, ces prix sont les suivants :

- Coton graine du 1<sup>er</sup> choix : 265 FCFA/kg net à payer aux producteurs ;
- Coton graine du 2<sup>ème</sup> choix : 215 FCFA/kg net à payer aux producteurs.

Enfin, au titre des fonctions critiques, les acteurs de l'interprofession ont convenu d'un montant de 15 FCFA/kg de coton graine, soit 5 FCFA/kg de plus que lors de la campagne écoulée.

Cette augmentation du prix d'achat aux producteurs et celle du prélèvement pour les fonctions critiques participent de la logique de faire profiter à tous les acteurs, des fruits de l'embellie que connaît la filière coton depuis deux campagnes.

## **II-2. Acquisition de vaccins contre la fièvre jaune pour le Hadj 2018.**

Dans le cadre des préparatifs du Hadj 2108 et en vue d'assurer la bonne couverture vaccinale des pèlerins en même temps que la satisfaction des besoins d'autres voyageurs, le Conseil a décidé de l'acquisition de 10.000 nouvelles doses de vaccin contre la fièvre jaune.

Cette nouvelle acquisition vient renforcer le stock de vaccins actuellement disponible, tel que le vaccin anti méningite A, C, Y, W135, ainsi que les vaccins contre la grippe saisonnière et la fièvre typhoïde.

Les Ministres concernés veilleront à l'accomplissement des diligences pour parvenir à cette fin.

### III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, le 25 mai 2018, de la première Journée béninoise d'Hépatologie et de Gastroentérologie ;
- la tenue à Cotonou de la deuxième réunion des Ministres du Conseil International Consultatif du Cajou (CICC) les 28 et 29 mai 2018 ;
- la participation du Bénin à la 107<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail à Genève, du 28 mai au 08 juin 2018 ;
- la participation du Bénin à la conférence des Ministres du Pôle de Qualité Inter-Pays pour le Développement des Compétences Techniques et Professionnelles en novembre 2018, à Abidjan ;
- la participation du ministère des Enseignements Maternel et Primaire à ses réunions statutaires au titre de l'année 2018.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2018.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIIN-OURO.-